



Sortir les AESH de la précarité ?

Assez de paroles, on veut des actes !

Mobilisation des AESH, le 6 février

Lundi 4 février, la CGT Éduc'action a été reçue en audience par le ministère dans le cadre de la concertation nationale sur l'École inclusive. Cette audience faisait suite aux annonces du ministre, lors du débat parlementaire du 31 janvier, de mettre en place des contrats de 3 ans et de revaloriser les salaires.

*Alors que la mobilisation sur la question de la justice fiscale et des faibles salaires se poursuit, les AESH seront mobilisé-es le 6 février à l'appel de l'intersyndicale nationale. **Pour la CGT Éduc'action, ces premières annonces ministérielles sont insuffisantes. L'urgence est de répondre aux revendications des personnels AESH en terme de sécurisation de leur statut par la titularisation avec un statut de fonctionnaire, une réelle revalorisation salariale, une formation et des conditions de travail décentes.***

Lors de l'audience du 4 février, la CGT Éduc'action a appelé le ministère à mettre fin aux pratiques illégales d'annualisation des services des AESH.

Au cours de l'audience, la CGT Éduc'action a rappelé ses exigences :

- La reconnaissance de ce métier indispensable par un statut de fonctionnaire avec une titularisation de tous les personnels exerçant actuellement en CUI, CDD ou CDI.

La création d'un contrat de 3 ans serait une maigre avancée qui ne résout pas la précarité des personnels. Les représentant-es du ministère n'ont pas été en capacité de préciser si tous les AESH, notamment les nouveaux recrutés, actuellement en CDD ou en CUI seraient bien intégrés à ces contrats de 3 ans.

- La nécessité que les AESH, payé-es en moyenne 700€, aient une vraie revalorisation salariale portée à 1,4 fois le SMIC avec un réel déroulement de carrière.

Le rétablissement annoncé de l'indemnité compensatrice de CSG supprimée à la rentrée 2018 ne peut suffire. Là encore, nous ne savons pas si les nouveaux recruté-es en bénéficieront, les représentant-es du ministère ont rappelé que ce point avait été précisé pour les AESH qui avaient vu leur indemnité compensatrice retirée à la rentrée 2018.

Les salaires des AESH doivent être immédiatement augmentés.

- Tous les personnels qui le souhaitent doivent bénéficier d'un temps plein et d'un salaire à 100%, sans annualisation, ni modulation, ni périscolaire. Le temps de service en côte à côte élèves doit prendre en compte la pénibilité du métier et être réduit pour permettre des temps de concertation-préparation-formation.

- Les recrutements doivent augmenter afin de couvrir tous les besoins et améliorer l'inclusion. Nous refusons la mutualisation à outrance des moyens AESH faite au détriment de l'inclusion des élèves et des conditions de travail des personnels.

- Ce métier difficile nécessite de nombreuses compétences, la formation actuelle quasi inexistante renvoie les personnels à de l'auto-formation.

Les 60h actuelles déjà prévues par les textes, que vient de rappeler le ministère devraient être appliquées sur le terrain, avec une amélioration qualitative du contenu et des intervenant-es

Pour le ministère, la fin de la précarité n'est pas à l'ordre du jour !

Si la généralisation de contrats CDD de 3 ans à la rentrée et le rétablissement de l'indemnité compensatrice de la CSG sont une première avancée obtenue par les interventions syndicales, les autres pistes évoquées par le ministère restent la multiplication des employeurs, la déconcentration maximale et la mutualisation que nous ne pouvons accepter !

- Au lieu d'augmenter les salaires et de prendre en compte la pénibilité du métier, sous prétexte d'avoir un salaire décent, le Ministre envisage d'augmenter le temps de travail des AESH en élargissant leurs tâches déjà nombreuses au périscolaire et à l'extrascolaire et par une mutualisation excessive de leurs tâches déjà nombreuses.
- La généralisation de l'expérimentation des dispositifs PIAL (Pôles Inclusifs d'Accompagnement Localisés) qui accentuera les inégalités et la pression hiérarchique et aggravera les conditions de travail que subissent les AESH notamment en multipliant leurs affectations.
- Cette mutualisation des moyens pour gérer la pénurie d'AESH se fera au détriment d'une réelle aide individuelle des élèves.

Loin de déprécariser et de faire avancer les droits des AESH, ces mesures vont détériorer leurs conditions de travail.

Le début de mobilisation des AESH a obligé le ministère à faire cette première annonce de contrats de 3 ans et de rétablissement de l'indemnité CSG.

Aucune avancée pour les personnels ne sera gagnée sans notre mobilisation.

La CGT Éduc'action va continuer de porter les revendications des AESH

Pour faire avancer leurs droits, améliorer leurs salaires et leurs conditions de travail, la CGT Éduc'action appelle l'ensemble des AESH à être massivement mobilisé-es le 6 février, à rejoindre les rassemblements organisés dans les départements, et à envisager dès à présent d'autres mobilisations.

Retrouvez les [rendez-vous annoncés de mobilisation ici](#)

Le compte-rendu complet de l'audience sera disponible sur le [facebook du collectif AESH national de la CGT Éduc'action](#)